

ENEDIS (Ex ERDF) veut installer ses compteurs LINKY en 2017 à Condé, Vieux-Condé, Fresnes-Sur-Escaut, Hergnies, etc...



Pourquoi il faut dire Non ! au nouveau compteur LINKY

**Au total en 2016
+ de 600 000**

LINKY est un nouveau compteur électrique qui injecte en permanence dans les circuits des **radiofréquences CPL (Courant porteur en ligne) de 63-95 kilohertz se superposant au 50 hertz** de l'électricité. Or les circuits et appareils électriques n'ont pas été prévus pour cela. C'est un peu comme si on mettait de l'essence dans un moteur diesel. De plus cela a des conséquences graves pour la santé ! Et cela oblige à jeter nos 35 millions de compteurs solides et « sans histoire » parfaitement rodés pour des durées de 30-40 ans par des compteurs « à polémiques » de durée 15 à 20 ans.

LINKY peut provoquer des incendies : ENEDIS, filiale à 100 % d'EDF, l'a reconnu le 16 janvier 2016 sur RMC, mais elle le déploie actuellement dans les communes, via des sous-traitants ayant recruté des poseurs qui ne sont même pas des électriciens !

LINKY peut provoquer des pannes à répétition : ordinateurs, télévisions, thermostats de chauffage, matériel professionnel, ainsi que des coupures générales inexplicables.

*EDF(/ENEDIS) le sait bien. La preuve, dans ses conditions générales de vente, **EDF/ENEDIS dégage sa responsabilité en cas de pannes et d'incendies. De plus, les assurances ont exclu des garanties « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques »** ! Or, les opérateurs prétendent qu'il n'y a aucun danger. On peut alors se poser la question : Si c'était le cas, pourquoi les assureurs refusent-ils de couvrir ce risque ?*

LINKY porte atteinte à notre vie privée : il enregistre toutes les dix minutes nos données de consommation (courbe de charge) La Ligue des droits de l'Homme a demandé le 19 avril 2016 un moratoire sur son déploiement.

LINKY coûte cher à l'utilisateur (7 milliards d'euros rétro-payés par lui) et devra être remplacé au mieux dans 10 à 15 ans, voire moins d'après certains. Ce coût (120 à 300€ par compteur) contrevient aux directives européennes qui prévoient que les compteurs 'communicants' ne doivent être déployés que si cela est « financièrement raisonnable ».

ENEDIS nous dit que nous n'aurons rien à payer pour son installation. Dans l'immédiat, non, car pour le reste LINKY a déjà provoqué l'augmentation de nos factures :

- 1) il est financé par la taxe CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) qui finance 90 % du budget d'ERDF. - **Re-facturation « cachée » du prix du compteur (120 à 300 euros)** à l'utilisateur, par le système de facturation TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'électricité.) (décret du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage), alors qu'ENEDIS nous fait croire que le compteur et la pose sont gratuits.
- 2) **LINKY mesure l'énergie apparente** (correction du déphasage), **soit des factures qui augmentent de 15 à 20 %** pour les appareils domestiques à moteurs : réfrigérateur, aspirateur, lave-linge, etc. Les ampoules basse consommation fluocompactes ont un Cosinus Phi de 0,5. LINKY, qui mesure la consommation réelle, va doubler la consommation mesurée, et donc la facture d'éclairage !
- 3) **De plus, le LINKY est tellement sensible qu'il disjoncte au moindre pic de surconsommation**, contrairement au compteur actuel, par exemple à l'allumage d'un appareil à moteur électrique. **Ceci OBLIGE l'utilisateur à souscrire à un abonnement supérieur** s'il ne veut pas de ces disjonctions à répétitions. Les usagers se plaignent et sont en colère, malgré les dénégations d'ENEDIS : témoignages rapportés par l'Est Républicain « Nancy : LINKY fait disjoncter le porte-monnaie », ou ici à ANZIN, à ST-SAULVES, etc...).

ENEDIS nous dit que LINKY est nécessaire pour l'avenir des réseaux électriques et qu'il **n'enregistre que notre consommation globale. En réalité le but véritable et avoué du projet est qu'ENEDIS prévoit de vendre nos données de consommation** et dans l'avenir celle de chacun de nos appareils électriques. Son président a déclaré être un « opérateur de Big Data ». Enedis ajoute « *Nous ne sommes qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : Big data, usages domotiques, objets connectés* ».

ENEDIS qui est une société d'Etat travaillera pour les sociétés privées, et non plus pour nous.

LINKY facilite les cambriolages : il suffit d'appuyer sur un bouton du compteur pour savoir si le logement est vide ou occupé. (40 % des compteurs sont à l'extérieur.) Ou bien de pirater la courbe de charge du logement par internet. Des hackers, des cyber-terroristes ou des services plus « officiels » mandatés par l'Etat pourront, à distance, connaître la présence ou l'absence d'un usager, et donc surveiller la population. Des hackers ont déjà démontré la facilité du piratage.

Suppression de milliers d'emplois : voilà ce que le LINKY entraînera, puisque la relève se fera à distance (Remarque : les coupures pour factures impayées également pourront se faire à distance automatiquement).

Il faut échapper aux ondes pulsées du LINKY tant qu'il est encore temps : Le compteur injectera dans le réseau électrique de notre maison des ondes CPL pulsées émises en permanence. Nos câbles non blindés ne sont pas adaptés au CPL, les fils de cuivre utilisés pour la transmission du signal, et donc tout le réseau de distribution électrique, réagissent comme des antennes émettrices de ces radiofréquences. Et les appareils électriques branchés sur le secteur se transforment également en antennes émettrices de ces mêmes radiofréquences.

ENEDIS nous dit que le CPL est déjà utilisé pour envoyer le signal « heures creuses » « heures pleines » : oui mais cela ne se fait que par 2 signaux pulsés par jour tandis que le LINKY enverra des ondes pulsées tout le temps, 365/365 jours, 24/24h (stress cellulaire) (Ceci est différent du CPL des télévisions ou des box qui n'est pas pulsé)

Ces radiofréquences (aggravées par leur caractère « d'ondes pulsées ») sont officiellement classées depuis le 31 mai 2011 dans le groupe 2B « **potentiellement cancérigènes** » par le Centre International de Recherche sur le Cancer de l'OMS.

Un rapport canadien réalisé par 9 médecins auprès des populations des États-Unis, du Canada et de l'Australie a établi clairement un lien direct et indiscutable entre l'installation des compteurs communicants (*smart grids* ou *smart meters*) et l'**apparition de nombreux symptômes d'électrosensibilité** : troubles du sommeil, maux de tête, difficultés de concentration, nausées, vertiges... En France aussi, les cas d'électrosensibilité, et les cancers, risquent d'exploser, d'autant plus que le fonctionnement du LINKY nécessite l'**implantation de 740 000 antennes-relais supplémentaires, à hauteur d'homme**, sur les transformateurs. (Pourtant la récente Loi Abeille impose la **baisse des niveaux d'ondes!**)

ENEDIS nous dit que LINKY est indispensable et encadré par la loi. En réalité, il faut lire qu'il n'y a pas d'obligation dans la loi de transition énergétique d'avoir un compteur connecté chez soi. De plus, l'Allemagne et la Belgique ont rejeté son déploiement. L'étude allemande (rapport du cabinet Ernst & Young), a conclu que ce type de compteur **ne sert pas l'intérêt des petits consommateurs** (la majorité des foyers allemands). Mêmes conclusions en Belgique après 3 études nationales. Refus en Autriche. Partiel en Hollande. Etc...

ENEDIS nous dit que le nouveau compteur ne modifie pas notre contrat d'électricité. En réalité, l'acceptation du nouveau système ne modifie peut-être pas le lien commercial avec EDF, mais vaut pour acceptation et modification quant à la fourniture du courant et à son comptage. Cela permettra contractuellement au fournisseur de proposer des nouvelles tarifications qui varieront à la journée. Adieu à la transparence et la relative stabilisation du tarif qui était une sécurité.

Près de 300 communes françaises ont refusé le LINKY, à comparer aux 600 envahies par ENEDIS. **Aucune sanction n'est imposée par la loi en cas de refus, donc on peut le refuser** (et cela malgré parfois la pression et les faux arguments des installateurs qui disent que si on l'accepte plus tard on devra payer la pose (faux : maintenant ou plus tard, tout est payé par le consommateur sur dix ans dans la part TURPE de la facture d'électricité). Ou que si l'on refuse ils reviendront avec les gendarmes (faux). Ou que la loi oblige (faux). **ENEDIS respecte les refus.**

Les infos précédentes proviennent des sites suivants : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>
<http://www.robindestoits.org> <http://www.santepublique-editions.fr>
<http://www.next-up.org/France/LINKY.php> <http://www.criirem.org> <http://www.priartem.fr>

ENEDIS n'est pas propriétaire de nos compteurs. Ce sont les communes qui le sont. Elles sont donc légalement responsables et ont un plein droit (de propriété) à s'opposer aux changements de nos anciens compteurs « sans histoire », qui durent 30 à 40 ans. Au pire la commune peut demander un moratoire, renouvelable chaque année, ce qui suspend l'installation du LINKY, le temps de clarifier les doutes.

Nous avons eu des entretiens avec les mairies de Vieux-Condé et Fresnes-sur-Escaut. Un courrier a été adressé à tous les élus et conseillers municipaux pour leur expliquer les raisons de refuser le LINKY, et les exhorter à le faire dans l'intérêt des habitants. Cependant, même si la municipalité accepte son installation, **chaque habitant, propriétaire ou locataire, peut à titre individuel le refuser (droit reconnu par ENEDIS).**

Un collectif « **Stop LINKY Pays de Condé** » a été créé. Il peut vous envoyer sur demande un exemple de lettre type de refus du LINKY à envoyer à ENEDIS, grâce à laquelle l'installateur ne vous importunera pas...

Actualité : Vieux-Condé: Une motion contre l'installation du LINKY a été prononcée lors du conseil municipal du 15 décembre (voir retransmission sur internet). Un communiqué dans la revue « le Vieux-Condéen » devrait également être inséré. **Fresnes-sur-Escaut** : selon la mairie, chacun peut refuser ou accepter.

stoplinky.pdc59@aol.com

Ajoutez votre nom au collectif; le nombre fait la force.
Pour cela, il vous suffit juste d'en faire la demande à notre adresse mail